



Agenda 21 de la commune de Prilly

1. **Ecologie dans l'entreprise :**
Diminuer le volume de déchets ; favoriser l'utilisation de matériaux recyclables sans altérer la qualité des prestations.
2. **Consommation d'énergie :**
Diminuer la consommation d'énergie fossile, réduire les émissions polluantes.
3. **Transports dans l'administration :**
Evaluer les nouvelles technologies en matière de transports ; informer et sensibiliser à ces nouvelles technologies.
4. **Mobilité durable :**
Mettre en place un partenariat avec les transports publics afin d'inciter à leur utilisation (tarifs préférentiels, "job-tickets", financement partiel d'abonnement, encouragement au "car-sharing", etc).
5. **Ecoles :**
Sensibiliser les élèves et les enseignants au développement durable.
6. **Déchets :**
Gérer les déchets par le compostage et la récupération.
7. **Politique d'achats et de construction :**
Economiser les ressources non renouvelables, favoriser les produits durables.
8. **Gestion de l'emploi public :**
Politique de l'emploi définissant les besoins réels et améliorant la qualité du service. Améliorer ces conditions de travail, promouvoir l'égalité des sexes.
9. **Concept de promotion de la santé :**
Définir une politique à long terme dans ce domaine.
10. **Structures intercommunales :**
Améliorer la coopération intercommunale afin de mieux gérer l'administration, la coordination de l'aménagement du territoire, etc.
11. **Aide sociale et nature :**
Favoriser la réinsertion professionnelle par le biais de projets écologiques (protection des sites, etc).
12. **Rénovation de bâtiments anciens :**
Mettre en valeur le patrimoine immobilier en pratiquant si possible la "rénovation douce".
13. **Intégration des étrangers :**
Accueillir et encadrer les nouveaux arrivants, favoriser les rencontres interculturelles.
14. **Acteurs sociaux associatifs :**
Soutenir les associations dont les buts sont assimilables au développement durable.
15. **Solidarités croisées :**
Favoriser les échanges entre jeunes et personnes âgées.
16. **Communication :**
Améliorer le dialogue entre la population et les milieux politiques, ainsi qu'avec l'administration.
17. **Actions pour les personnes âgées :**
Favoriser le maintien à domicile et la possibilité d'exercices physiques (gym pour aînés, etc).
18. **Un arbre pour chaque naissance :**
Planter un arbre pour chaque enfant né l'année de la mise en place de l'agenda 21 (1^{er} avril 2001 – 31 mars 2002).
19. **Certifications des forêts :**
Promouvoir la gestion durable du patrimoine forestier.
20. **Aide au développement des régions défavorisées.**
21. **Sensibilisation pour une jeunesse saine et active :**
Notamment par la promotion du sport et les activités culturelles, la lutte contre toutes les formes de dépendances.